

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

DECRET n° 94-136 ^{DM 2 AVRIL 1994} /LEPRA-DGFP-DGCA-SNV.
Portant Promotion au titre des années
1987 et 1989 de Monsieur BONGOLE (Marcel),
Professeur de Lycée des cadres de la ca
catégorie A, hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution de Mars 1992;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant
refonte du statut général de la Fonction Publique;
(/u le décret n° 62/130/ME du 09 Mai 1962, fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires;

D.G.B.

(/u le décret n° 65/170/PE-BE du 25 Juin 1965, règle-
mentant l'avancement des fonctionnaires;
(/u le décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres I de l'Enseignement Secondaire
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles
19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/PE du 5 Juillet
1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 85/200 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
Agents de l'Etat;

D.G.C.F.

(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant
déblocage des effets financiers des avancements et des révisi-
ons des situations administratives ;

(/u le décret n° 93/315 du 25 Juin 1993 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 93/316 du 24 Juin 1993, portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993, portant
Organisation des intérim des Ministres;

(/u l'arrêté n° 2067/PE du 11 Juin 1988, fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 94-135 /LEPRA-DGFP-DGCA-SNV du
Avril 1994, portant Inscription au tableau d'avancement au
titre des années 1987 et 1989 de Monsieur BONGOLE Marcel,
Professeur de Lycée des cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Sociaux (Enseignement).

DECRET :

ARTICLE 1er. - Monsieur BONGOLO (Marcel, Professeur de Lycée de 4^o échelon, indice 1110 des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement en Service à Brazzaville, est promu successivement aux échelons ci-après de son grade au titre des années 1987 et 1989 ACC = néant.-

- Au 5^o échelon, indice 1240 pour compter du 10 Septembre 1987
- Au 6^o échelon, indice 1400 Pour compter du 10 Septembre 1989.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera /-

BRAZZAVILLE, le 9 Avril 1994

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,

- Jean Prosper KOYO. -

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO. -

AMPLIATIONS :

- JORC..... 1
- DGFP/DGCA..... 2
- D.G.B..... 2
- D.G.C.F..... 2
- B/SOLDE..... 2
- DOSSIER..... 3
- INTERESSE..... 1
- SGG/BC..... 3./-